

**Communauté de Communes de la Dombes
SPANC**

ZAC de la Tuilerie – BP 6
01330 Villars les Dombes

Tel : 04.74.98.48.65

Fax : 04.74.98.43.82

Mail : spanc@ccdombes.fr

Autorisation de rejet dans le milieu superficiel

Ce document est à remplir pour les rejets en milieu hydraulique superficiel pour les installations d'assainissement non collectif, dans le cas où les conditions d'infiltration ou les caractéristiques des effluents ne permettent pas d'assurer leur dispersion dans le sol et sous réserve des dispositions prévues par la réglementation.

Cette demande d'autorisation est à adresser selon le lieu du rejet :

- ✓ Au Maire pour un rejet vers une voie communale ou un chemin rural
- ✓ Au directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt pour un rejet vers une rivière ou un ruisseau
- ✓ Au propriétaire pour un rejet vers le fossé d'une parcelle voisine

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de rejeter les eaux traitées de notre futur dispositif d'assainissement non collectif situé à

Le sol de notre parcelle référencée sur la commune de étant inapte à l'infiltration, nous installons, comme le prévoit l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, un dispositif avec rejet dans le milieu superficiel.

Cette technique nécessite un exutoire. Le seul possible à notre disposition est :

- Le fossé de la voie communale n°
- Le fossé du chemin rural n°
- Le ruisseau, la rivière « »
- Le fossé de la parcelle cadastrée
- Autre.....

Fait à, Le

Signature du propriétaire de l'installation :

Signature du propriétaire de l'exutoire :